

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François SALIOU, le Maire.

Présents : Jean-François SALIOU, Carole BONNIEC, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Willy LE GOURRIEREC, Virginie LE ROLLAND, Isabelle RIOU, Anthony PÉRON, Karine THOMAS, Mickaël SADOU, Valérie HEUZÉ, Cyril LE QUERREC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Isabelle L'ANTHOËN

Excusés :

Secrétaire de séance : isabelle RIOU

DÉCISION MODIFICATIVE 2022

Monsieur le Maire signale qu'il convient de prendre une décision modificative avant le 21 janvier 2023 au titre de l'année 2022 afin de pouvoir payer les attributions de compensation à LTC. Il précise qu'il manque la somme de 66 € au 739211.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité **AUTORISE** le Maire à passer les écritures suivantes :

FD : 739211 : + 66 €

FD : 6531 : - 66 €

Séance levée à 20 h 15

Le Maire



Les Conseillers Municipaux

